

rible au fort de Donelson dans le Tennessee. Ce fort a été pris le 16. Les fédéraux y ont fait 15,000 prisonniers et parmi eux les généraux Johnson et Buckner. Cet événement est considéré ici comme fatal aux confédérés.

La perte des fédéraux a été de 4,000 hommes tués ou blessés. On croit que les confédérés concentraient des forces sur la rivière de Cumberland. Les fédéraux ont 80,000 hommes sur ce point.

Les fédéraux s'avancent également dans la direction de Nashville.

New-York, 18 février.

La garnison du fort Donelson, sous les ordres des généraux Buckner, Bushrod et Johnson, s'est rendue le 16, à condition, après trois jours de combat acharné.

Les fédéraux ont fait 15,000 prisonniers et pris une quantité immense de matériel de guerre.

Le général Floyd et 5,000 hommes se sont échappés pendant la nuit.

Le fort Donelson a été attaqué du côté de la rivière par 6 chaloupes canonnières fédérales.

Les forces de terre se sont emparées des redoutes qui commandent Donelson. Les fédéraux ont eu à peu près de 300 à 400 hommes tués et 600 blessés.

Le nombre exact des confédérés hors de combat n'est pas connu; leur perte a été très grande.

Le général Grant qui commandait les fédéraux a été promu au grade de major-général.

Cette victoire a provoqué une animation considérable.

On prépare des meetings monstres dans toutes les parties du pays pour célébrer cette victoire.

Le commandant fédéral, avec 2 canonnières, a remonté Donelson par la rivière Cumberland pour capturer Clarksfield, dans le Tennessee.

On suppose que les confédérés feront de la résistance à Clarksfield. On croit que les forces des confédérés sont concentrées sur la rivière Cumberland.

Les généraux fédéraux Nelson et Mitchell s'avancent vers Nashville par la voie de Frankfort.

Le bruit court qu'une bataille a été livrée près de Savannah, et que cette ville a été prise.

Les fédéraux poursuivent toujours le général Price.

Le New-York Times est heureux que le gouvernement fédéral ait réservé son action dans la question mexicaine, parce qu'il demeure libre de poursuivre une politique de nature à rétablir l'indépendance du Mexique.

Marseille, 3 mars.

Le Précurseur d'Athènes du 26 février affirme que l'insurrection est circonscrite à Nauplie et dans son rayon d'ailleurs peu étendu; toutes les communications dont Tripolizza est le centre sont rétablies. Une lettre du général Genina assure que les soldats insurgés de Tripolizza, en fuyant vers Lacedaemone, ont été obligés de se rendre sans combat aux habitants qui les avaient cernés. Le sous-préfet d'Argos a été rétabli dans ses fonctions au milieu de l'enthousiasme populaire.

Il y a des engagements sérieux entre les insurgés de Nauplie et les troupes royales à Ghiza; Grivas y commandait les insurgés. Par suite des impositions forcées, les vivres sont rares à Nauplie. Cependant le Précurseur fait remarquer qu'aucun bulletin militaire n'est publié par le gouvernement. Un projet de loi est soumis aux Chambres afin de faire passer en conseil de guerre les militaires rebelles. Toutes les fêtes du carnaval, tant de la cour que de la ville, sont suspendues à Athènes.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le Droit :

Le sieur Gustave X... était, depuis quelque temps, recherché sous l'inculpation de nombreux méfaits. De nouvelles escroqueries, commises dans des circonstances identiques, à l'aide de faux en écritures de commerce et en écritures privées, vinrent révéler au commissaire de police du quartier Saint-Germain-des-Près que ce malfaiteur n'avait pas quitté Paris comme on l'avait cru d'abord. On savait qu'il avait déclaré à plusieurs personnes qu'il s'attendait à être arrêté, mais qu'on ne l'aurait pas vivant et qu'il saurait bien, quand le moment serait venu, se donner la mort au moyen d'un poison énergique qu'il portait toujours sur lui.

L'inspecteur Dubois, ayant rencontré avant hier à l'Abbaye sur la place Saint-Sulpice, et l'aborda aussitôt en l'invitant à l'accompagner; mais le prompt que fut son intervention, il ne put empêcher cet individu de tirer rapidement de l'une de ses poches la fiole contenant la substance toxique. Une lutte s'engagea entre eux. L'agent finit par avoir le dessus et par s'emparer du flacon. Il conduisit son homme sain et sauf au commissariat.

L'enquête terminée, le commissaire a fait mettre l'inculpé à la disposition de la justice avec de nombreuses pièces de conviction établissant chez lui les charges les plus graves.

Deux femmes jeunes encore, mises avec beaucoup d'élégance, passaient hier à une heure assez avancée de la soirée par la barrière de La Chapelle-Saint-Denis en se dirigeant vers l'intérieur de la capitale, lorsque les employés de l'octroi de service à cette barrière remarquèrent l'ampleur énorme de leurs crinolines, et purent bientôt se convaincre qu'elles cachaient de la contrebande: elle a été saisie et les deux délinquantes ont passé la nuit au violon, d'où elles ont été conduites ce matin devant le commissaire de police du quartier.

Il y a environ douze ans, un jeune homme nommé Edmund P..., contre maître dans une usine métallurgique, à Grenelle, demandait la main d'une jeune fille nommée Felicie S..., qu'il aimait avec passion et à laquelle il n'était pas indifférent.

Trouvant que le prétendu était trop pauvre, les parents refusèrent quelques mois après la jeune fille dut céder à leurs obsessions et épouser un autre jeune homme nommé Gustave H..., que la mort récente de son père avait mis à la tête d'un important établissement de parfumerie.

Cette union ne fut pas heureuse, Gustave H..., avait les goûts les plus dissipés. Après les premiers mois de mariage, il reprit la vie dissipée qu'il menait auparavant et s'érigea en tyran domestique vis-à-vis de sa femme, qui cependant ne cessa de tenir une conduite exemplaire.

Au bout de quelques années, il lui avait trouvé moyen de dépenser la dot et de mettre ses affaires commerciales dans un tel désarroi qu'une faillite était imminente. De plus, craignant qu'on ne découvrit quelques irrégularités dans ses écritures, il jugea convenable de disparaître plusieurs jours après ou trouva sur le bord de la Seine, au Bas-Meudon, des vêtements d'homme. Sur le paletot était piqué avec des épingles un papier contenant ces mots :

Mes infortunes commerciales et mon antipathie pour ma femme me décident à me faire perir. On trouvera mon corps dans la rivière. — Gustave H.

Cet écrit ne laissait aucun doute sur le sort du parfumeur, et quoique les recherches pour retrouver le corps fussent demeurées infructueuses, un acte de décès fut dressé.

La considération dont jouissait la dame H... détermina les créanciers à se montrer conciliants à son égard, ils se contentèrent du partage de l'actif, du produit de la vente du fonds et d'une somme donnée par la famille. La veuve put établir un petit commerce qui, avec le temps prospéra.

Après elle fut de nouveau recherchée par Edmond P..., qui était parvenu, de son côté, à se créer une position. Le mariage allait être célébré et on se disposait à partir pour la mairie, quand Gustave H... reparut inopinément et assez à temps pour empêcher un cas de bigamie involontaire.

Il s'installa chez sa femme, dont il devora en peu de temps les économies, et qu'il finit par obliger à fermer boutique. Lorsqu'il n'y eut plus rien, il partit encore en disant qu'il allait chercher fortune en Amérique.

Après ce temps la dame H... avait, à force de travail et d'ordre, retrouvé des ressources, mais, pour les mettre à l'abri d'un nouveau pillage, elle avait changé de domicile et s'était caché sous un faux nom. Grâce à ses minutieuses précautions, elle se croyait en sûreté, lorsque son concubine lui remit une lettre. A la vue de l'écriture de l'adresse elle pâlit affreusement, en laissant échapper ces mots : « Tout est fini ! »

Le matin, on constatait son suicide par l'acide carbonique. Sur la table était la lettre qu'elle avait reçue la veille. Elle était de son mari et lui disait qu'il se trouvait dans la détresse, qu'il avait appris par un ami resté fidèle à Paris son nouveau nom et sa nouvelle demeure, et qu'il comptait qu'elle se ferait un plaisir de partager avec lui l'argent qu'elle possédait.

En conséquence, il lui annonçait sa prochaine arrivée.

Selon toute apparence, c'était cette lettre qui avait déterminé le suicide de la dame H...

Un officier du 3^e régiment de hussards possédait une jument, de race anglo-normande, trotteuse tout à fait hors ligne. Les grands anglo-normands qui, à l'Ecole de Saumur, font le service de la carrière, sont à coup sûr très remarquables. Protecteur notamment, qui y a été assez longtemps à la tête des trotteurs, faisait vingt-huit kilomètres à l'heure, monté par un cavalier. La jument dont nous parlons laisserait certainement ce cheval loin derrière elle. Car elle parcourt quatre kilomètres en sept minutes, ce qui constitue une vitesse de trente-quatre à trente-cinq kilomètres à l'heure. Cette vitesse se rapproche beaucoup de celle du plus rapide trotteur que l'on ait vu en Angleterre, le cheval Archer, qui franchissait vingt-cinq milles, à peu près quarante kilomètres, dans le même espace de temps.

Plusieurs des officiers du 3^e régiment de hussards, qui ont suivi les cours de l'Ecole de Saumur comme officiers d'instruction, avouent n'avoir jamais vu de mouvement semblable. Une jument anglo-normande, jostant plusieurs fois avec la trotteuse en question, a été chaque fois, pour lui tenir tête, obligée de prendre, non le galop de chasse ou de charge, mais bien le galop de course, à fond de train. Dernièrement encore, un amateur monté sur un superbe pur-sang aux jarrets d'acier, ayant déjà gagné plusieurs courses au trot sur nos hippodromes, voulut aussi lutter avec la belle jument; en moins d'une minute, il fut considérablement distancé.

On écrit de New-York, 8 février, à la Gazette des Tribunaux :

Ce n'est pas la guerre civile qui préoccupe le plus en ce moment les esprits; ce n'est pas non plus la crise financière. Malgré la gravité des circonstances, le monde politique et le monde commercial sont agités par une affaire criminelle.

Nathaniel Gordon, convaincu devant la cour fédérale de New-York d'avoir fait la traite, a été condamné à la peine de mort. L'exécution devait avoir lieu vendredi. La veille du jour fatal, le président des Etats-Unis, qui a le droit de grâce

parmi ses prerogatives, a fait notifier au condamné un sursis de quinze jours.

Rien de plus simple en apparence que cette affaire; mais la nature du crime, les incidents du procès, la complicité morale ou effective d'une certaine classe de négociants américains trop nombreux et très influents par leurs capitaux et leurs relations, la résurrection d'une loi pénale tombée en désuétude au lendemain de sa promulgation il y a quarante ans, le pré-juge esclavagiste qui assimile le commerce des noirs à celui d'un bétail quelconque, toutes ces circonstances réunies ont donné au sort de Gordon le puissant intérêt qui s'attache aux choses de la politique et de l'ordre social, qui soulève la terreur ou la pitié, qui excite la cupidité mercantile et l'esprit de parti.

Aussi, croyait-on, avant-hier encore, que jamais Gordon ne serait exécuté. Depuis le jour de sa condamnation, ses amis avaient réuni à terre à Washington pour obtenir sa grâce ou une commutation de peine. Sous l'ancienne présidence, ils n'auraient rencontré aucune difficulté, ils n'auraient même eu rien à faire, si c'eût été avant l'explosion de la guerre civile, car il n'y aurait pas eu de poursuite. Le crime de la traite se commettait de toutes parts depuis quarante ans, sans éveiller la susceptibilité du ministère public complaisant et d'un public marchand, complice moral.

La religion de la majorité du jury de condamnation a été surprise, circonvenue de toutes parts. Ces braves gens s'étaient laissés extorquer leur signature pour une demande en grâce. Mieux informés, ils ont dû infliger un désaveu à ceux qui les avaient trompés. Un d'entr'eux cependant, moins scrupuleux que ses collègues et gagné par les amis de Gordon, est allé jusqu'à offrir, au nom de ces derniers, une forte somme d'argent au district attorney pour qu'il sollicitât aussi une demande en grâce en faveur de celui dont son prédecesseur sur le siège du ministère public avait poursuivi la condamnation.

M. Deane, conseil du condamné, est allé à plusieurs reprises à Washington. Chaque fois il y a imploré la clémence du président. Tous les influences imaginables, de société, de profession, ont agi dans le même sens. Jamais président n'avait été obsédé avec tant d'instance ni tant de persistance.

D'un autre côté, M. Smith, attorney du district, ne s'était pas abstenu. Malgré la réserve constante de ces magistrats, qui n'interviennent jamais pour recommander soit la clémence, soit l'inflexibilité, M. Smith a cru devoir faire une visite au président pour lui exposer les suites déplorables qu'entraînerait une grâce. Il voyait danger pour la paix publique à infliger le verdict du jury et la sentence de la Cour. Ce magistrat a déroulé dans toute leur horreur les actes de ce criminel, faisant jeter 60 nègres à la mer, lorsqu'il se voit poursuivi par un croiseur américain. Le reste de la cargaison gisait enlancé dans l'entre-pont, à demi suffoqué par le défaut d'air, d'espace, et les émanations d'une litière indescriptible. Au moment de la prise, les deux tiers du chargement avait déjà péri. Mais il en restait assez pour que les commanditaires de Gordon réalisassent trois capitaux pour un, s'il avait pu opérer son débarquement à Cuba.

Ainsi les armées étaient en présence à Washington, car M. Smith avait avec lui tout le parti ennemi de l'esclavage, et le président hésitait à se prononcer. Mercredi, il n'était pas venu au mot de Washington et le maréchal Murray avait préparé l'exécution. Gordon était fort tranquille; il ne croyait pas à son exécution, qui lui semblait une monstruosité inouïe : « D'ailleurs, disait-il, M. Lincoln n'aujourd'hui pas jusqu'au dernier moment sa décision, si elle devait m'être fatale, ce serait une cruauté inutile. » Comme il parlait ainsi, la porte du corridor qui longe les cellules des condamnés s'ouvrit tout à coup, et M^{me} Gordon, jeune et belle femme de 20 ans, accourut éperdue de bonheur. Elle se précipita sur les barreaux qui la séparent de son mari; elle lui tend une dépêche télégraphique contenant la bonne nouvelle d'un sursis. Ses mains tremblantes cherchaient machinalement celles de son mari; mais ses lèvres ne pouvaient articuler aucune parole. Enfin, des larmes abondantes se font jour, et un peu revenue à elle-même, elle repart aussi précipitamment qu'elle était venue. Sa joie ne devait pas être de longue durée.

Gordon a lu froidement cette dépêche, il l'attendait; il l'a reçue comme la préface d'une plus grande faveur. Aussi, quand le maréchal s'est présenté le lendemain pour lui notifier la proclamation du président, est-il tombé dans une prostration complète, bientôt suivie d'un profond désespoir, aisément explicable après l'audition de ces paragraphes :

« Attendu, dit la proclamation, que les démarches faites sans succès pour obtenir une commutation, ont dû empêcher Gordon de se préparer dignement à la transformation qu'il va éprouver ;

« Moi, président, etc., accorde audit Gordon un sursis de quinze jours, jusqu'au 21 février à deux heures de l'après-midi ;

« En accordant ce sursis, j'ai le pénible devoir d'avertir le prisonnier qu'il doit, abandonnant tout espoir de pardon de la part de l'autorité humaine, se mettre entièrement à la merci de Dieu, père de tous les hommes. »

Ainsi, cette exécution, qui aura lieu très certainement, est un fait de guerre. M. Lincoln, homme doux et honnête, a été vivement touché du malheur qui frappe M^{me} Gordon et son jeune enfant âgé de 4 ans. Mais il fallait frapper au cœur la conjuration esclavagiste, il fallait arborer une croix de justice sociale, égale pour le noir comme pour le blanc. La résistance

de M. Lincoln aux plus puissantes sollicitations est une victoire remportée sur le Sud.

Ce sursis n'est pas un acte de déférence envers les solliciteurs, c'est une concession aux idées religieuses de ce magistrat suprême et de son pays.

BULLETIN FINANCIER.

5 mars 1862.

La Bourse était bonne au début. On annonçait que le gouvernement retirait le projet de loi de dotation du comte de Païkao, et cette nouvelle qui s'est réalisée avait produit un excellent effet. Par suite, les demandes étaient plus actives et la Rente se tenait très ferme au-dessus du cours de 70 fr. à 70-20 et 70-15. Mais des exécutions forcées, motivées par quelques non-paiements de la liquidation sont venues allourdir les cours. La Rente a rétrogradé alors à 70 fr. d'abord, puis à 69-90, son cours de clôture.

En résultat la Bourse donne 10 c. de baisse seulement, ce résultat est contestable comme expression des tendances de la spéculation, en raison du fait qui a produit le mouvement de réaction, c'est-à-dire en raison des exécutions forcées. Cette observation est d'autant plus juste que les nouvelles financières sont bonnes; ainsi le *Moniteur* publie les résultats de la conversion obtenus jusqu'au 4 mars.

Ces chiffres atteignent pour la Rente 4 1/2 %, 110,141,641 fr. Les derniers chiffres donnés allaient jusqu'au 2 mars, ils étaient alors de 97,000,000 pour la Rente 4 1/2 %, ce qui donne en deux jours 13,000,000 environ d'augmentation. Comme il reste encore huit jours de délai, si l'on adapte cette proportion, les chiffres des demandes dépasseraient 120,000,000.

La Rente 3 % après avoir ouvert à 70-20, est tombé à 70-10, pour finir à 69-90. Les écarts de prix étaient les mêmes qu'hier; c'est-à-dire 90 c. pour la prime dont 25 c., et 60 c. pour la prime dont 50 c. fin de mois.

Pour extrait : J. REBOUX.

AVIS.

A. JOURDEUIL, ancien chef de bureau à la Mairie, a l'honneur de porter à la connaissance du public que, s'étant de son gré démis de ses fonctions, il ouvrira à partir de ce jour un CABINET D'AFFAIRES, en son domicile, RUE DESTOMBES, 19.

L'expérience qu'il a acquise pendant 20 ans de services administratifs lui fait espérer de pouvoir mériter la confiance et les sympathies des personnes qui voudront le charger de leurs intérêts. Il donnera, à cet égard, tous ses soins et apportera la plus sévère délicatesse dans la direction des questions dirigées par son intermédiaire.

Sommaire des matières :

Inventaires commerciaux; - liquidations; - déclaration de succession; - actes de sociétés; - extraits de l'état-civil en France et à l'étranger; - représentation officieuse; - pétitions; - correspondances privées, etc.

NOTA. Les affaires extra-judiciaires seront traitées, par correspondance, dans les trois jours de la remise.

Renseignements gratuits pour les indigents.

DOUAI. — AFFAIRE MIRÉS. Au moment où l'affaire Mirés, qui a eu tant de retentissement, va se présenter de nouveau devant la cour impériale de Douai, il est opportun de présenter au public des documents qui le mettront à même de juger avec une certaine connaissance des choses et par conséquent de suivre avec plus d'intérêt encore la nouvelle phase dans laquelle va entrer cette affaire.

Un éditeur de Douai vient de réunir tous ces documents. On comprendra de quelle utilité doivent être ces publications pour qui cherche à se rendre compte des détails d'une affaire aussi ardue, aussi compliquée de chiffres et d'opérations de bourse. Il est impossible d'y parvenir seulement par une lecture rapide des journaux qui ont publié des comptes-rendus du procès. (Voir aux annonces.) 2917

Admission aux Ecoles du Gouvernement.

Institution préparatoire, dirigée par M. Lorient, 49, rue d'Enfer, Paris. La 1^{re} division comprend l'Ecole préparatoire à la Marine; la 2^e, les candidats aux Ecoles Polytechnique, Militaire et Centrale. De nouveaux cours, ayant pour but de faire gagner du temps aux Elèves, en les initiant de bonne heure aux épreuves du concours, seront ouverts le 25 avril prochain. 2938

L'usage du Chocolat se généralise chaque jour de plus en plus dans les soirées, et c'est au point de vue de l'hygiène un progrès incontestable; car dans les salons où l'atmosphère est déjà si énervante, les sirops et toutes les autres boissons débilitantes en augmentant la transpiration, ne peuvent qu'affaiblir et épuiser davantage, tandis que le Chocolat est tout à la fois tonique et rafraîchissant.

Mais comme il importe, pour le soir surtout, de n'employer que des Chocolats d'une pureté parfaite, nous n'hésitons pas à recommander d'une manière toute spéciale, les Chocolats de la Compagnie Coloniale, qui sont déjà si universellement appréciés pour le repas du matin.

En effet, les Chocolats de cet établissement hors ligne, toujours légers et d'une digestion facile, sont, pour les estomacs même les plus délicats, l'aliment qui, sous le moindre volume, est le plus éminemment réparateur.

(Extrait du *Courrier des familles*, *Journal de la Santé*). 2838-9002

Pour tous les articles non signés, J. Rebourg.

Vente publique

et volontaire

à Dunkerque

de

116 BALLES LAINE

d'Afrique, lavée à froid.

15 PIPES HUILE D'OLIVE

d'Afrique, comestible.

70.000 kil. environ fèves d'Afrique

Le 10 mars 1862, 3 heures après midi, MM. V. et L. DERODE frères, négociants à Dunkerque, feront procéder, par le ministère du courtier L. Weiman, et pour compte de qui il peut appartenir, dans leurs magasins situés Bourg-de-Guinée à Dunkerque, à la vente publique aux enchères de :

30 b. laine lavée à froid (type refm).

81 b. laine dito (type refm).

5 b. laine dito (type second fm).

1 à 15 : 15 fûts huile d'olive comestible.

70.000 kil. environ fèves d'Afrique.

Les conditions seront dites avant la vente. Les échantillons sont déposés au bureau du courtier vendeur.

La marchandise sera visible à partir du 7 mars inclusivement. 2943

38, rue Esquermoise, Lille.

MAISON

FABRIQUES PARISIENNES

LINGERIE & BRODERIE

La maison des Fabriques-Parisiennes a mis en vente, rue Esquermoise, 38, Lille, une partie considérable de lingerie confectionnée pour dames et enfants, consistant en bonnets, trousseaux, layettes, broderie de Nancy et des Vosges.

Aperçu de quelques prix.

Bonnets d'enfants, depuis 15 c.
Bonnets de fillettes, 50
Bonnets de nuit, pour femmes, 25
Bonnets de femmes (nansouh), 35
Bonnets de femme (mousseline), 90
Bonnets Charlotte Corday, 1 25
Bonnets brodés (fantaisie avec guipure) 1 90

Bonnets de femmes (haute nouveauté), dentelle de fil, 75
Pantalons d'enfants, 80
Pantalons de femme, 1 75
Camisoles de nuit, 1 90
Tabliers d'enfants (gr. largeur), 95
Blouses d'enfants (piquées), 1 90
Robes de baptême, 3 90
Grand assortiment de talmas nouv. genre, robes de piqués (haute nouv.), brassières, bavoires, etc.

Parures pour femmes et enfants, cols, manchettes, cols d'enfants depuis 25 c.
Grand assortiment de broderies de Nancy et des Vosges.

Dentelles de soie noire depuis 30 c.
Ces articles sont remarquables par leurs dessous et leur bon marché vraiment extraordinaire.

VENTE A PRIX FIXE. 2947

AVIS aux personnes affectées d'ulcères chroniques, varices ulcérées, plaies chroniques aux jambes et autres.

Aucun remède n'est plus certain ni plus commode à employer pour la guérison de ces sortes d'affections que l'emplâtre préparé par M. Pannequin, pharmacien à Arras (Pas-de-Calais). Un seul rouleau suffit pour guérir plusieurs ulcères. Pour se procurer cette préparation, s'adresser directement par lettre affranchie à M. Pannequin qui l'envoie immédiatement et franco contre un bon de 3 francs sur la poste par chaque rouleau demandé. — Une instruction indiquant le mode d'emploi accompagne chaque rouleau. 2946

ARTICLES ANGLAIS

Pour manufactures et filatures, — courroies anglaises et transmissions. Qualité supérieure et bon marché. TRUPEL et C^{ie}, 78, rue des Marais-St-Martin, Paris. 2944

En vente au bureau de ce journal. Bibliothèque industrielle pratique.

INDUSTRIE LAINIÈRE

TRAITÉ PRATIQUE

sur la

FILATURE de LAINE

(Laine peignée, peignée cardée et peignée)

PAR

CHARLES LEROUX,

ingénieur mécanicien, ex-directeur de filature.

L'ouvrage de M. Charles Leroux contient : Première partie : Mécanique pratique, formules et calculs appliqués à la filature.

Deuxième partie : Filature de la laine peignée, cardée peignée sur le Mull-Jenny.

Troisième partie : Filage anglais et français sur continus.

Quatrième partie : Laine cardée.

Prix : 12 francs,

y compris le grand atlas composé de 12 planches.